



SELVANS

Arbre & Forêt,
la valeur durable de votre patrimoine

PROPRIETE DE L'INDIVISION LAPALUS

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-322 / COMMUNE DE TOULON SUR ARROUX (71)

Vente d'une coupe de 4^{ème} éclaircie de douglas

Les arbres à exploiter sont marqués de traits rouges et d'un flachis « VA » au pied

Superficie de la coupe : 35 ha

Parcelles : C 153 et C 140

PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	1	5	17	18	38	49	44	38	20	10	1			241	494,40 m ³	2,05 m ³
Nécrosé		2	15	33	43	40	16	8	1					158	232,50 m ³	1,47 m ³
Sec	1		2	14	9	6	1							33	39,90 m ³	1,21 m ³
Chablis				5	3	2		1						11	14,00 m ³	1,27 m ³
Sapin sec						3	2	2			1		1	9	25,20 m ³	2,80 m ³
														452	806,00 m³	1,78 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 78 52 66 04

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Prévenir obligatoirement entre l'abattage et le débardage

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022

Distance moyenne de débardage : 350 mètres

Place de dépôt : sur la parcelle

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

